



Grand Régional de Tourisme Équestre des Pays de la Loire

REGLEMENT

Le Grand régional de tourisme équestre est une animation de promotion et d'incitation au voyage à cheval. Il a pour but de manifester l'attachement des cavaliers au Tourisme équestre, de faire connaître la richesse des Pays de la Loire et de provoquer des rencontres entre participants venant de tous les départements de la région et d'ailleurs. Il est organisé par le CRTE Pays de la Loire et les CDTE de la région.

Le GRTE est ouvert à tous dans les conditions ci-après :

1 -CONTRÔLES D'ARRIVÉE : après régularisation des formalités administratives, les participants recevront leur dossier et l'affectation de leur emplacement dans le cantonnement.

2- HÉBERGEMENT: Hébergement en camping (prévoir son matériel) sur le site. Possibilité payante de gîte ou camping dans les environs.

3- CANTONNEMENT DES CHEVAUX ET DES PONEYS : Les chevaux et/ou poneys seront cantonnés sur des terrains en paddock, sur des emplacements de 25m² /cheval (environ). Ils sont attribués selon l'ordre d'arrivée sur le site et selon les affinités si cela est possible. Il appartiendra à chaque cavalier de disposer de son propre matériel de clôture et de monter son paddock (il en a l'entière responsabilité). Chaque paddock devra être électrifié.

Les chevaux et/ou poneys demeureront sous la garde et la responsabilité de leurs cavaliers et meneurs qui assureront l'entretien du cantonnement et la surveillance de leur matériel. Pour des raisons de sécurité la circulation des véhicules au lieu de cantonnement sera interdite à partir de 21 h 00

Il appartiendra également à chacun de pousser chaque jour les crottins de sa monture vers le talus le plus proche, ou dans la remorque prévue à cet effet.

4- APPROVISIONNEMENT DES CHEVAUX : Une dotation en foin de prairie est prévue pour chaque monture.

Eau : un point d'eau sera mis à disposition, permettant de se fournir en eau (prévoir son seau personnel, condition de prévention sanitaire).

5- MESURES SANITAIRES : les chevaux devront obligatoirement :

- Provenir d'une écurie indemne depuis au moins 30 jours de toute maladie contagieuse de l'espèce équine, ne présenter aucun signe clinique de maladie.

- Être identifié individuellement (copie livret, N° SIRE, puce). Vaccin grippe équine à jour (vaccination antitétanique et Rhinopneumonie conseillés)

6- ASSURANCES : tous les cavaliers devront être assurés en responsabilité civile. Les chevaux seront assurés par une « RCPE » ou assurance « RC » équivalente. (Joindre les documents).

7- SÉCURITÉ - COMPORTEMENT : à tout moment si les nécessités de sécurité l'imposent, les organisateurs pourront interdire tout ou partie des activités et manifestations à une équipe ou à des cavaliers dont le comportement ou les compétences pourraient créer un danger objectif. La même procédure pourra être appliquée dans le cas de comportement qui porterait atteinte à la bonne renommée de la manifestation.

8- REGLES : Le Grand Régional n'est pas une compétition : Les participants se doivent de respecter le code de la route, les autres usagers et les passages en propriétés privées. Respecter également la nature, ne jetez aucun papier, mégots de cigarettes ou autre, sur les chemins et routes empruntées ! Le port du casque est fortement conseillé (moins de 18 ans) et obligatoire pour les mineurs.

9- LES CHIENS : pour la sécurité de tous et parce que nous traversons des propriétés privées où ils ne sont pas souhaités, les chiens ne sont pas autorisés sur les parcours, ainsi que dans les locaux destinés aux repas (restaurants, salles....)

10- ANNULATION : en cas d'annulation de la manifestation, les droits d'engagement seraient remboursés. Il ne pourra être prétendu à des dédommagements. En cas d'annulation pour raisons personnelles 7 jours avant la manifestation, 90 % du montant perçu sera remboursé. Au-delà de cette date aucun remboursement ne sera possible, les réservations de repas étant faites et les fonds déjà avancés.

11-MINEURS : Les mineurs souhaitant participer à ce rassemblement devront être accompagnés par un adulte ayant autorité (À préciser sur le bulletin d'inscription).

Le fait de participer au Grand Régional de Tourisme Équestre implique l'acceptation du présent règlement, du règlement sanitaire et l'exploitation photographique de clichés pris à l'occasion de l'événement.

